

L'économie sociale et solidaire en Île-de-France : une forte féminisation et des salariés plus âgés

Insee Analyses Île-de-France • n° 188 • Juillet 2024



Fin 2021, en Île-de-France, 490 400 salariés travaillent dans l'un des 81 500 établissements de l'économie sociale et solidaire (ESS). Composée d'associations, de coopératives, de mutuelles, de fondations et d'autres organismes privés à but non lucratif, l'ESS emploie 8 % de l'ensemble des salariés de la région. Avec 22 % des établissements et 18 % des salariés, l'Île-de-France se place en tête des régions employeuses de l'ESS. Elle est très féminisée et ses salariés sont en moyenne plus âgés que dans l'ensemble de l'économie. En outre, les salaires y sont en moyenne moins élevés, en raison d'une surreprésentation des employés et des professions intermédiaires. S'agissant de l'emploi, l'ESS pèse davantage à Paris et dans certains bassins d'emploi de grande couronne. En petite couronne, son poids est généralement moindre. Les fonctions exercées au sein de l'ESS reflètent les spécificités du caractère rural ou urbain du territoire. Ainsi, les fonctions métropolitaines sont plus présentes dans le cœur de la région et les fonctions transversales, davantage dans les franges.

En partenariat avec :



La région Île-de-France se distingue par son poids économique et sa position stratégique au sein du pays, mais aussi par de grandes disparités économiques et sociales. Les enjeux de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont donc importants dans la région. Ses établissements jouent un rôle essentiel pour aider l'économie francilienne à surmonter certaines difficultés économiques et sociales en créant des emplois et en facilitant l'accès des populations locales à des services sociaux.

Fin 2021, 81 500 établissements relèvent, en Île-de-France, de l'économie sociale et solidaire ► **encadré**, dont les trois quarts emploient au moins un salarié. Plus de la moitié (57 %) des établissements de l'ESS sont des associations, et 38 %,

► Encadré - L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire regroupe des entreprises dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. La loi du 31 juillet 2014 en définit officiellement le périmètre via quatre statuts juridiques : les mutuelles et les coopératives, premières structures apparues au 19^e siècle, les associations (issues de la loi de 1901) et les fondations apparues plus récemment (loi de juillet 1987). Ces quatre familles adhèrent aux principes suivants : un projet d'intérêt commun ; une lucrativité encadrée (notamment des bénéfices majoritairement consacrés au maintien et au développement de l'activité) ; une gouvernance démocratique et participative.

Depuis quelques années, d'autres organismes privés à but non lucratif se développent. Trop récents pour être présents dans le périmètre légal de l'ESS, ils ont néanmoins été inclus dans le périmètre statistique. Cette cinquième famille regroupe d'autres catégories juridiques comme des organismes professionnels, les syndicats de propriétaires, les congrégations et les groupements de coopération sanitaire à gestion privée.

Cette étude porte donc sur ces cinq familles. Son périmètre précis a été défini non seulement par le statut juridique, mais aussi par l'objet social des structures. Ainsi, outre les réseaux des banques coopératives, sont prises en compte également certaines caisses régionales ou locales comme le Crédit mutuel et les Banques Populaires. En revanche, sont exclues certaines associations ayant des missions de service public et qui ne sont donc pas indépendantes des administrations publiques. Enfin, les particuliers employeurs et les établissements non marchands sont également exclus.

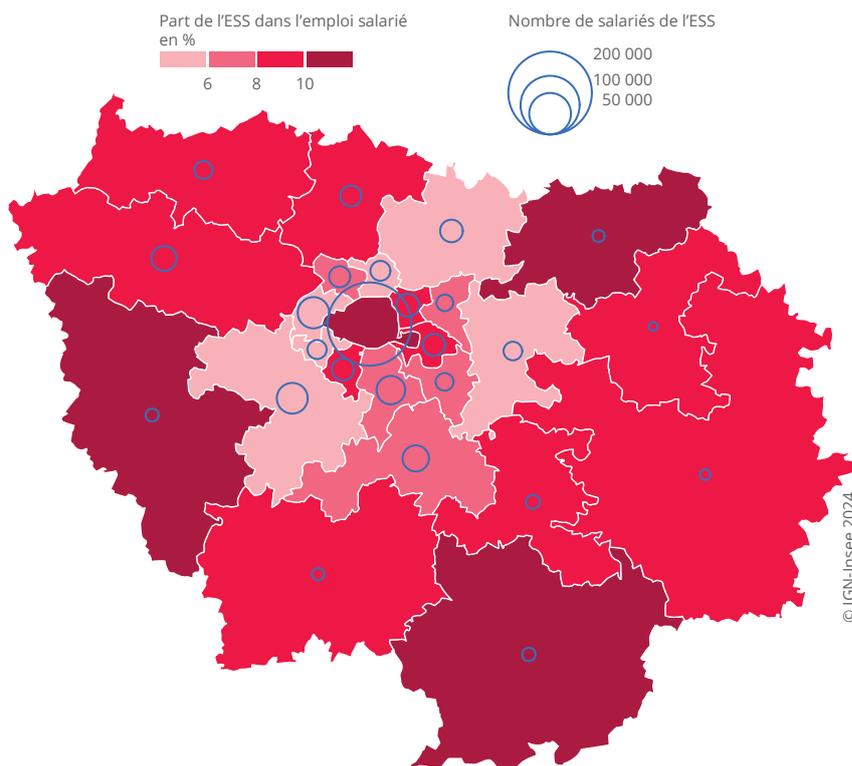
d'autres organismes privés à but non lucratif. Les coopératives, les mutuelles et les fondations sont minoritaires (respectivement 3 % pour la première catégorie et 1 % pour chacune des deux dernières). Toutes catégories confondues, l'ESS regroupe 490 400 emplois salariés, soit 7,9 % du total francilien. Le poids des

emplois de l'ESS est moindre en Île-de-France qu'en moyenne en France (hors Mayotte) (10,7 %). Toutefois, avec 22 % des établissements et 18 % des salariés de France, l'Île-de-France se place en tête des régions employeuses de l'ESS, devant Auvergne-Rhône-Alpes (12 % des établissements et des salariés).

L'ESS diversement présente au sein des bassins d'emploi de la région

À l'instar de l'ensemble des salariés et en lien avec la présence de pôles d'emplois importants, les salariés de l'ESS sont majoritairement concentrés au centre de la région ► **figure 1**, Paris et la petite couronne représentant 70 % des emplois franciliens de l'ESS. Néanmoins, l'importance relative de l'ESS en matière d'emploi dans l'économie diffère selon le territoire. Ainsi, 10,5 % de l'emploi parisien relève de l'ESS, contre 6,3 % en petite couronne et 7,3 % en grande couronne. De fortes disparités existent entre les bassins d'emploi : le poids de l'ESS varie de 4,7 % à 10,8 %. En grande couronne, dans les bassins Grand Roissy Le Bourget, Marne-la-Vallée et Versailles Saclay, le poids de l'ESS apparaît comme plus faible (respectivement 4,8 %, 5,4 % et 5,9 % des salariés) : ces territoires se caractérisent par des pôles d'activité économique importants et la présence d'établissements privés à but lucratif, comme la zone aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle ou le parc d'attractions Disneyland. En revanche, l'ESS est bien plus présente aux franges de la grande couronne, en particulier dans les bassins Nord Est 77 et Sud 77 en Seine-et-Marne, et le bassin Sud Ouest Francilien dans l'Essonne, où près de 11 % de l'emploi local relève de l'ESS.

► 1. Les emplois salariés de l'économie sociale et solidaire par bassin d'emploi en Île-de-France, en 2021



Note : l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol (T7) est inclus dans le bassin d'emploi Grand Roissy Le Bourget.

Lecture : à Paris, 201 669 salariés travaillent dans l'ESS, soit 10,5 % de l'ensemble des salariés travaillant à Paris.

Champ : établissements actifs, hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores 2021.

Une majorité d'établissements de petite taille

En Île-de-France, comme dans toutes les régions, quelques grandes structures de l'ESS côtoient de nombreuses petites structures. La région capitale se caractérise par une proportion plus élevée d'établissements employeurs de l'ESS de très petite taille. Ainsi, près des deux tiers des établissements employeurs de l'ESS emploient moins de dix salariés, alors qu'en France cette part s'établit à plus de la moitié. Cette surreprésentation des établissements de petite taille s'explique par celle des autres organismes privés à but non lucratif, dont plus de neuf établissements sur dix sont des structures employant de un à dix salariés. Ces organismes constituent 38 % de l'ESS en Île-de-France, contre 15 % en France entière.

Concentration de l'emploi de l'ESS dans de petits établissements

Près de la moitié des salariés franciliens de l'ESS sont employés dans de petites structures (de 1 à 49 salariés) ► **figure 2** alors que plus d'un tiers exercent leur activité dans des établissements de taille moyenne (de 50 à 249 salariés). Les

établissements de 500 salariés ou plus concentrent 11 % de l'emploi salarié de l'ESS. Sans dépasser celle observée dans l'ensemble de l'économie francilienne (27 %), cette part est nettement plus élevée dans les bassins d'emploi de Paris, Paris Ouest La Défense et Grand Orly Seine Bièvre en petite couronne et Marne-la-Vallée en grande couronne. Cela s'explique par la présence de grands établissements employeurs de l'ESS tels que la Fondation de l'hôpital Saint-Joseph (plus de 3 000 salariés), l'Institut Pasteur à Paris ou l'Hôpital Foch à Suresnes (plus de 2 000 salariés chacun). De plus, Paris se caractérise également par une très forte proportion d'emplois de l'ESS dans les très petites structures : 23 % des salariés de l'ESS sont employés dans des établissements de moins de dix salariés. Dans les autres bassins d'emploi, les salariés travaillent davantage dans des établissements de 10 à 99 salariés.

Deux tiers des salariés de l'ESS sont des femmes

En Île-de-France, comme dans toutes les régions, l'ESS est très féminisée : les deux tiers des postes sont occupés par des femmes, alors qu'elles représentent 44 % de l'emploi total de la région ► **figure 3**.

En grande couronne, le taux de féminisation est plus important qu'en petite couronne. En particulier, dans le bassin Est 77 situé en Seine-et-Marne, plus de trois salariés sur quatre sont des femmes. Ces écarts selon les bassins s'expliquent par la répartition des secteurs d'activité présents sur ces territoires : à Paris et en petite couronne, les activités exercées par les salariés de l'ESS sont très variées, alors qu'en grande couronne elles relèvent principalement des secteurs de l'action sociale, de la santé et de l'éducation, secteurs caractérisés par une forte présence féminine.

En corollaire, les emplois à temps partiel sont plus fréquents dans l'ESS que dans l'ensemble de l'économie (29 % contre 15 %).

Des salariés plus âgés que dans l'ensemble de l'économie

Les salariés de l'ESS sont en moyenne plus âgés que ceux de l'ensemble de l'économie francilienne. En effet, les salariés de moins de 30 ans sont relativement moins nombreux (19 % contre 24 %) alors que ceux de 50 à 59 ans le sont davantage (23 % contre

20 %), comme les seniors âgés de 60 ans ou plus (10 % contre 6 %). Le renouvellement des salariés de l'ESS partant dans les prochaines années à la retraite constitue donc un enjeu important, notamment dans certains bassins d'emploi. Ainsi, à Paris ou en petite couronne, la part des seniors dépasse la moyenne régionale dans les bassins de Grand Paris Seine Ouest, Paris Ouest La Défense, Grand Paris Grand Est et Paris Est Marne et Bois.

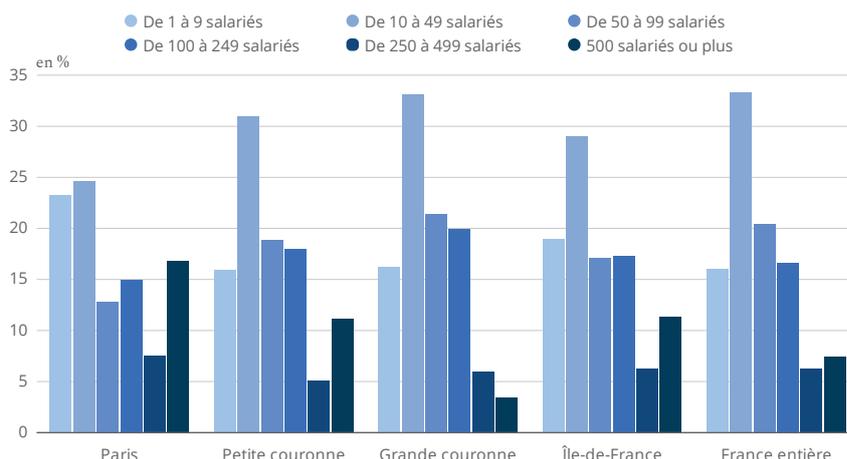
En Île-de-France comme en France, les employés et les professions intermédiaires représentent les deux principales catégories socioprofessionnelles de salariés au sein de l'ESS. La proportion d'employés s'élève à 33 % dans l'ESS, soit cinq points de plus que dans l'ensemble de l'économie francilienne. Cet écart est encore plus important (17 points) pour les professions intermédiaires, qui regroupent 35 % des emplois de l'ESS. Il s'explique notamment par le poids important des établissements de service tels que ceux des secteurs de l'action sociale, de la santé et de l'éducation. En revanche, les cadres et professions intellectuelles supérieures ne concernent que 22 % des emplois de l'ESS, contre 33 % dans l'ensemble de l'économie francilienne, mais leur part est plus élevée que dans l'ESS en France (13 %). Enfin, les ouvriers sont deux fois moins présents dans l'ESS que dans l'économie francilienne (9 % contre 20 %). Ce ratio est similaire à celui observé sur l'ensemble de la France.

Ces différences de structure sont communes à tous les bassins d'emploi, y compris à Paris où les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent pourtant 31 % des emplois de l'ESS. Dans certains bassins d'emploi, notamment dans les EPT Grand Paris Seine Ouest, Paris Ouest La Défense, Plaine Commune, Grand Paris Grand Est et Grand Paris Sud Est Avenir ainsi que dans les EPCI Brie-Créçois, Marne-la-Vallée et Versailles Saclay, la proportion de professions intermédiaires dans l'ESS est 2,2 fois plus forte que dans l'ensemble de l'économie locale.

Une majorité de CDI aussi pour les salariés de l'ESS

En Île-de-France, 76 % des salariés de l'ESS bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (CDI) contre 85 % dans l'ensemble de l'économie. Leur part y est plus élevée dans les bassins de Paris et de Paris Ouest La Défense, qui concentrent des sièges sociaux et des têtes de réseaux de l'ESS. Au contraire, dans les bassins Plaine Commune et Grand Roissy Le Bourget, la proportion de CDI y est

► 2. Répartition des salariés de l'économie sociale et solidaire par taille d'établissement, en 2021



Lecture : à Paris, 23,3 % des salariés de l'ESS sont employés dans un établissement employant entre 1 et 9 salariés.

Champ : établissements actifs, hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores 2021.

la plus faible (respectivement 67 % et 63 %) en raison d'une part plus élevée de contrats à durée déterminée et des autres contrats tels que ceux d'insertion professionnelle.

Les emplois dans l'ESS relèvent majoritairement de fonctions présentes (45 %) et de fonctions métropolitaines (41 %), tandis que les fonctions transversales (8 %) et celles de production (5 %) sont sous-représentées. Cette répartition diffère de celle de l'économie francilienne dans son ensemble, où les fonctions métropolitaines prédominent

nettement (47 %), suivies des fonctions présentes (25 %), transversales (18 %) et enfin de production (10 %).

Cependant, la répartition des salariés selon le type de fonction varie selon les territoires. À l'exception de Paris, les fonctions présentes prédominent dans tous les bassins d'emploi, avec au minimum quatre emplois de l'ESS sur dix. Néanmoins, cette part est bien plus élevée dans neuf bassins d'emploi, où plus de la moitié des emplois relèvent des fonctions présentes : trois sont situés en petite couronne (Paris Ouest La Défense, Paris

► 3. Caractéristiques socio-économiques des salariés de l'économie sociale et solidaire et de l'ensemble des salariés d'Île-de-France, en 2021

Indicateurs	Salariés de l'économie sociale et solidaire	Salariés de l'ensemble de l'économie
Part des femmes	65,6	43,8
Répartition par tranche d'âge		
Moins de 30 ans	19,4	24,3
De 30 à 39 ans	23,8	25,8
De 40 à 49 ans	23,2	23,6
De 50 à 59 ans	23,4	20,3
60 ans ou plus	10,2	6,0
Répartition par catégorie socioprofessionnelle		
Cadres, professions intellectuelles supérieures	22,5	32,6
Professions intermédiaires	34,6	18,1
Employés	33,4	28,2
Ouvriers	9,1	20,1
Autres	0,4	1,0
Répartition par type de fonction		
Fonctions métropolitaines	41,1	47,3
Fonctions présentes	45,1	25,0
Fonctions de production	5,4	10,2
Fonctions transversales	8,4	17,5
Conditions d'emploi		
Salariés en CDI	75,7	84,7
Salariés à temps complet	70,6	84,8
Salaires net horaire moyen (en euros)	16,80	20,70

Lecture : dans l'économie sociale et solidaire, les salariés sont pour 65,6 % des femmes ; leur salaire net moyen est de 16,80 euros par heure.

Champ : établissements actifs et hors particuliers employeurs.

Sources : Insee, Flores et base Tous salariés 2021.

Est Marne et Bois, Grand Paris Sud Est Avenir) et six en grande couronne, dont le bassin Est 77 où six salariés de l'ESS sur dix exercent une fonction présentielle. Les fonctions métropolitaines sont en moyenne plus présentes au cœur de la région, où quatre bassins d'emploi se distinguent : Paris (50 %), Vallée Sud Grand Paris (42 %) en petite couronne, Marne-la-Vallée (42 %) et Versailles Saclay (42 %) en grande couronne. *A contrario*, les fonctions de production sont davantage présentes en grande couronne, même si quelques bassins de petite couronne se démarquent. Ainsi, dans les bassins Grand Paris Grand Est et Grand Paris Sud Est Avenir en petite couronne, plus d'un salarié de l'ESS sur dix y occupent ce type de fonction. Il en est de même dans cinq bassins de grande couronne (Sud 91, Brie-Créçois, Grand Roissy Le Bourget, Sud Ouest Francilien, Est 77). Les fonctions transversales sont également relativement plus présentes dans l'ESS en grande couronne que dans le centre de la région.

Des salariés dans l'ensemble moins bien rémunérés

En 2021, le salaire horaire net moyen dans l'ESS s'établit à 16,80 euros, soit un niveau inférieur à celui de l'ensemble de l'économie (20,70 euros). Cet écart s'explique en partie par des structures socioprofessionnelles différentes, et notamment une surreprésentation dans l'ESS des professions intermédiaires et des employés. Du fait également de la structure par catégorie socioprofessionnelle, les femmes de l'ESS perçoivent en moyenne un salaire horaire net de 15,70 euros contre 18,70 euros pour les hommes.

Les salaires nets moyens sont plus élevés à Paris et en petite couronne qu'en grande couronne. Ainsi, il est supérieur à la moyenne régionale dans les bassins d'emploi de Paris (18,90 euros) et Paris Ouest La Défense (18,50 euros). En revanche, les salaires nets moyens les plus

faibles en petite couronne se situent dans Grand Paris Sud Est Avenir (13,60 euros) et Grand Paris Grand Est (13,30 euros). En grande couronne, les salaires dans l'ESS sont plus faibles que la moyenne régionale (14,40 euros en moyenne), à l'exception du bassin Sud 77 où le salaire net moyen s'élève à 18,20 euros du fait de la proportion plus élevée de cadres et de professions intellectuelles supérieures,

et dans une moindre mesure Versailles Saclay (15,90 euros). ●

Françoise Jacquesson, Augustin Moreau, Nathalie Morer (Insee), Hully Dias, Léo Voisin (CRESS Île-de-France)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour comprendre

Un **bassin d'emploi** est un regroupement de communes proches ayant entre elles de fortes relations économiques ou liées par des migrations alternantes domicile-travail importantes. La notion de bassin d'emploi correspond à un découpage plus fin des zones d'emplois. Même si leur périmètre peut correspondre à des intercommunalités, les bassins d'emploi ne constituent pas un zonage administratif, mais une maille d'analyse de l'emploi, de la formation et du développement économique plus opérationnelle, permettant notamment la mise en œuvre sur le territoire des politiques régionales de développement économique (SRDEII). L'Île-de-France est découpée en 25 bassins d'emploi prenant en compte les déplacements domicile-travail.

Dénombrement des emplois

Les effectifs en fin d'année issus de Flores représentent le nombre de postes salariés présents la dernière semaine de décembre. Tous les postes sont retenus, qu'ils soient annexes (au volume de travail et rémunération associés faibles) ou non annexes, hors postes intérimaires.

Dans les bases Tous salariés (DADS-DSN), un poste correspond au cumul des périodes d'emploi d'un salarié dans un même établissement. Un salarié ayant travaillé dans deux établissements différents au cours de l'année occupe deux postes différents.

Seuls les salariés sont pris en compte, l'emploi non salarié et le bénévolat sont donc hors-champ.

La nomenclature des familles professionnelles

Les familles professionnelles regroupent les professions qui font appel à des compétences communes sur la base de « gestes professionnels » proches. Cette nomenclature offre une grille de lecture des métiers qui permet d'analyser les données du marché du travail provenant de différentes sources et ainsi faciliter la compréhension du fonctionnement du marché du travail.

L'**analyse fonctionnelle des emplois** regroupe les professions en quinze fonctions. Ces fonctions réunissent les professions en raison de la nature des emplois et de leur rôle dans le processus économique. Elles sont regroupées en quatre familles :

- les **fonctions métropolitaines** : la conception-recherche, la culture-loisirs, la gestion, le commerce inter-entreprises et les prestations intellectuelles ;
- les **fonctions de production** : l'agriculture, la fabrication (dans la production industrielle ou artisanale) et les professions du bâtiment et des travaux publics ;
- les **fonctions présentielles** : la distribution, les services de proximité, les métiers de la santé et du social et ceux de l'éducation et de la formation ;
- les **fonctions transversales** : l'entretien-réparation et les transports-logistique.

► Sources

Le **fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié** (Flores) est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrit l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Les données sont restreintes aux établissements actifs en fin d'année (dernière semaine de décembre), ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année.

Les bases **Tous salariés DADS-DSN** (Déclarations annuelles de données sociales-Déclarations sociales nominatives) sont des fichiers statistiques annuels de données individuelles sur l'ensemble des salariés, produites à partir de déclarations administratives de leurs employeurs.

► Pour en savoir plus

- **Ghaibouche L., Legrand M.-M., Rault A.**, « L'économie sociale et solidaire portée par les associations et le secteur sanitaire et social », Insee Analyses Hauts-de-France n° 174, mai 2024.
- « Note de conjoncture sur l'ESS en Île-de-France – année 2022 », Observatoire régional de l'ESS Île-de-France, 2023.
- **Fulloy J., Porte E., Simonovici M.**, « L'économie sociale et solidaire, très féminisée et des salariés plus âgés », Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 81, novembre 2021.
- **Bianco E., Thouilleux C.**, « Économie sociale et solidaire : un soutien à l'emploi dans les territoires ruraux fragiles », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 107, octobre 2020.
- **Lewis S., Voisin L.**, « Atlas de l'économie sociale et solidaire de la Métropole du Grand Paris », Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Île-de-France, juin 2020.
- L'économie sociale sur [insee.fr](http://www.insee.fr) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7636553>.

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-
Yvelines Cedex

Directrice de la
publication :
Isabelle Kabla-Langlois

Rédactrices en chef :
Marie-Odile Liagre
et Brigitte Rigot

Maquette :
Frédéric Luczak
et Nicolas Renaud

Twitter @Inseeidf
www.insee.fr

ISSN 2416-8149
© Insee 2024

Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

